

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	47

CONVOCATION

Datée	Du 08/11/24
Affichée	Le 08/11/24

OBJET

Rapport annuel d'activité
2023 du SMIRTOM de la
Région de L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 8 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSÉLIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : Daniel MARIE est représenté par Alain TESSIER

Absents excusés : Didier PITOU, Michel LE GLAUNEC, Nadège TROUILLET, François HUREL, Jacky DE TAEVERNIER

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Virginie VIOLET

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est adhérente au SMIRTOM (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères) et lui a délégué l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il présente le rapport d'Activité 2023 du SMIRTOM, adopté par son Comité Syndical en date du 18 septembre 2024.

➤ Les faits marquants :

- ✓ Inauguration et ouverture de la ressourcerie le 27 mai
- ✓ Extension des collectes de tri à tout le territoire
- ✓ Arrivée d'un nouveau directeur des services
- ✓ Acquisition de matériel pour renouveler le parc :
1 tracteur pour la semi-remorque
32 conteneurs de tri

➤ Les indicateurs techniques :

- ✓ Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de 17 % (- 604 tonnes)
- ✓ La collecte sélective a représenté 2 712 tonnes, soit une hausse de près de 14 %

➤ Les indicateurs financiers :

Les dépenses sont en hausse de + 7,6 %. Ce sont essentiellement les dépenses à caractère général qui augmentent en raison des dépenses liées au matériel roulant et à l'achat de sacs translucides. Les dépenses de prestation de tri sont en forte hausse.

Répartition des dépenses selon l'origine des déchets :

- Ordures ménagères résiduelles : 37 %
- Déchèteries : 33 %
- Tri : 30 %

Les recettes autres que la TEOM ont légèrement augmentées. Les recettes sont décomposées comme suit :

TEOM 67 % (même % qu'en 2022)

Autres produits 33 % (même % qu'en 2022)

➤ Coût net à la tonne

- ✓ Ordures ménagères résiduelles : 367,39 € (299,91 € en 2022)

061-200068468-20241114-2024-11-14-223-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

- ✓ Tri sélectif : 155,73 € (122,96 € en 2022)
- ✓ Déchets des déchèteries : 82,55 € (74,38 € en 2022)

➤ Coût net à l'habitant : 89,95 € (80,32 € en 2022)

- Vu l'article L.521 1-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport annuel d'Activité pour l'année 2023 du SMIRTOM de la Région de L'Aigle,

Le Conseil après avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation dudit rapport

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits 21 NOV. 2024
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme 21 NOV. 2024

Acte reçu en préfecture le 21 NOV. 2024

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 21 NOV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

